

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE FONTAINEBLEAU

**COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU MARDI 19 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 19 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers : 10			
Présents : 09	Votants : 09	Pouvoirs : 00	

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux Helen HENDERSON, Martine LE FLOC'H, Claude CAILLOU, Catherine ROIG, Jean-Luc LEGAY, Paul DESBROSSE, Céline LEMAIRE, Marie-Françoise MILLELIRI, Jean-Paul CAHN.

Absent excusé : Thierry DESVIGNES.

Désignation du secrétaire de séance : Martine LE FLOC'H est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux conseillers de respecter une minute de silence pour le décès de Monsieur Jean FLIEDER.

Approbation du procès verbal de la séance du 14 novembre 2017 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la révision du PLU

Martine Le Floc'h expose les faits suivants :

- la délimitation du zonage du PLU s'est faite en respect des zones UA et UB du PLU de 2005 ; aucune extension n'a été réalisée par rapport à ces espaces

- cependant le Parc naturel régional du Gâtinais français, dans l'avis rendu, a émis comme réserve une extension trop importante des « espaces urbanisés » ; les espaces urbanisés qu'il prend en considération sont différents des zones UA et UB sur lesquelles nous nous sommes appuyés ; ils sont plus réduits et autorisent une extension de 1,2 ha seulement, superficie que le PLU dépasse de manière significative

- pour prendre en compte cet avis, les membres de la commission PLU ont proposé de reclasser en zone N une partie des zones UA et UB

- avant de confirmer ou non cette proposition, nous allons demander un rendez-vous avec les services de l'Etat ; en effet, ce sont les services de légalité qui pourront nous orienter sur notre choix définitif.

En conséquence le vote d'approbation du PLU par le conseil municipal est reporté au début 2018.

2017-52 : Bornage de l'accès au marais rue de la Grange aux Dîmes

Madame le Maire explique au conseil municipal que pour créer un exutoire pour l'eau rue de la Grange aux Dîmes, il est nécessaire de borner l'accès au marais.

Madame le Maire informe les conseillers que les factures d'études peuvent être intégrées dans la demande de subvention dans la limite de 15% du montant total des travaux HT.

Vu le devis de la société GEOMEXPERT d'un montant de 1 664.50 € HT soit 1 997.40 € TTC

Considérant que le bornage de cet accès est nécessaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de l'entreprise GEOMEXPERT d'un montant de 1 664.50 € HT soit 1 997.40 € TTC.

2017-53 : Plan parcellaire rue de la Grange aux Dîmes

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la réfection de la chaussée rue de la Grange aux Dîmes est prévu pour l'année 2019. La Région ainsi que le Département ont été sollicités pour ces travaux dans le cadre du nouveau contrat rural et, pour bénéficier de la subvention, la commune doit avoir la maîtrise foncière de l'emprise du projet.

Madame le Maire informe le conseil qu'après recherches, il s'est avéré que la commune n'a pas la maîtrise foncière de toute l'emprise du projet.

Madame le Maire informe également le conseil que tous les propriétaires concernés ont été rencontrés afin de régulariser la situation.

Il est proposé au conseil de délibérer sur l'acceptation du devis de la société GEOMEXPERT, concernant la réalisation d'un plan parcellaire en vue de l'acquisition amiable des emprises d'alignement situées au sud de la rue de la Grange aux Dîmes entre les parcelles cadastrées section D n° 440 et D n° 108.

Vu le devis de la société GEOMEXPERT d'un montant de 1 968.13 € HT soit 2 361.76 € TTC

Considérant que l'acquisition amiable des emprises d'alignement est obligatoire pour pouvoir bénéficier du nouveau contrat rural.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTTE le devis de la société GEOMEXPERT d'un montant de 1 968.13 € HT soit 2 361.76 € TTC à la condition expresse d'avoir l'accord de tous les propriétaires concernés.

2017-54 : Participation aux travaux pour le pont d'Argeville

Madame le Maire informe les conseillers que le parapet du pont d'Argeville a été endommagé et que ce pont appartient à 25% à la commune de Buno-Bonnevaux, 25% à la commune de Nanteau-sur-Essonne et 50% à la commune de Boigneville.

Vu le devis de la société DESBOUIS d'un montant de 3 670.00 € HT

Il est proposé aux conseillers de délibérer sur la participation aux frais de réparation à hauteur de 25 % du montant total des travaux HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de participer aux frais de réparation à hauteur de 25% du montant HT, soit un montant de 917.50 € HT maximum.

2017-55 : Achat d'une saleuse avec remorque

Pour répondre aux risques liés à la période hivernale, il est proposé aux conseillers de délibérer sur l'achat d'une saleuse avec une remorque.

Vu l'état de vétusté de la saleuse actuelle

Vu le devis de l'entreprise VILAIN d'un montant de 2 430.00 € HT

Considérant que l'achat de cette saleuse faciliterait le travail de l'agent communal

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise VILAIN d'un montant de 2 430.00 € HT

Information et questions diverses.

Orientations budgétaires

Helen Henderson informe que, pour pouvoir construire le budget de 2018 qui sera voté au plus tard le 15 avril 2018, il est important d'avoir des devis pour les projets d'investissements envisagés.

Elle rappelle que des engagements pris en 2017 seront payés en 2018 :

- sécurisation du croisement au niveau du Stop entre la rue de la Croix Boisée et la rue du Clos Corbin ;
- enfouissement des réseaux rue de la Grange aux Dîmes ;
- entretien de la voirie et marquages au sol.

De plus, il est à noter que les travaux de réfection de la voirie de la Grange aux Dîmes devraient être réalisés en 2019 avec un reste à charge pour la commune de plus de 100 000 €, et une avance de trésorerie à prévoir.

Au vu de ces éléments, l'année 2018 doit, si possible, connaître des dépenses très raisonnables. Parmi celles-ci :

- aire de jeux pour les enfants ;
- jardin du souvenir dans le nouveau cimetière ;
- réparation des vitraux de l'église.

Cette liste n'est pas figée et d'autres projets pourront s'y inscrire si nécessaire.

GEMAPI

Helen Henderson donne les explications suivantes :

- au 1er janvier 2018 toutes les intercommunalités prennent d'office la compétence GEMAPI. Cette compétence couvre les missions suivantes :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau ;
- défense contre les inondations ;
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour de plus amples informations sur GEMAPI, possibilité de se référer au site :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20170227_La%20GEMAPI_vdif.pdf

Document disponible en mairie

Avec cette compétence, la communauté de communes du Pays de Nemours est en charge de l'Essonne, l'Ecole et le Loing. Si elle a la compétence, en revanche elle n'a pas les techniciens et va donc transférer cette compétence aux syndicats existants, probablement le SIARCE pour ce qui concerne notre commune.

Loing : plus de 3 syndicats à ce jour. Pour éviter toute incompréhension éventuelle entre les syndicats existants, le préfet de région a imposé la création d'un EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) en charge de la rivière Loing de Montargis à la confluence avec la Seine.

Essonne : 4 syndicats à ce jour. Les conclusions d'un bureau d'étude mandaté par le SIARCE proposent 3 possibilités :

- les 4 syndicats continuent à fonctionner comme actuellement ;
- les 4 syndicats SIARCE, SMORE (Euf, Rimarde et Essonne), SAGEA (Ecole et Affluents), SIARJA (Juine et Affluents) + la création d'un comité d'entente ;
- création d'un EPAGE
 - soit Essonne et Juine
 - soit Essonne et Juine + Ecole

Les membres du conseil pensent qu'un EPAGE serait logique puisque pouvant gérer une rivière dans la totalité de son cours.

Liaisons douces

Le SIARCE a reçu les autorisations pour l'aménagement autour de l'étang de la commune.

Les travaux commencent en janvier :

- mise en place d'un ponton de pêche et de 2 tables de pique-nique ;
- remise en état d'une frayère ;
- suppression des plantes invasives et des arbustes non adaptés au terrain ;
- plantation d'arbres pour masquer le bâtiment du moulin.

PLAN (Association Pêche Loisirs Animations Nantessonais)

L'assemblée générale s'est tenue mais le quorum n'était pas atteint.

Trois membres du bureau ont annoncé leur volonté de démissionner : la commune demande que les nouveaux membres éventuels soit des Nantessonnois.

Une assemblée générale extraordinaire sera convoquée.

Si un nouveau bureau ne peut pas être constitué, l'association sera dissoute et la gestion du site reviendra à la commune.

Film de Nanteau-sur-Essonne réalisé par la CCPN

La CCPN a ajouté dans son film de présentation des images des 9 communes nouvellement adhérentes.

Un film de 1 minute 30 sur Nanteau-sur-Essonne nous est proposé au prix de 500 €.

Les membres du conseil déclinent cette offre en raison de son coût.

Population

Les chiffres de l'INSEE pour 2018 : population totale de 453 habitants.

Amendes de police

Un montant de 2 309 € nous est accordé au titre des amendes de police.

Il sera utilisé dans le cadre de la sécurisation au niveau du Stop.

Plantation d'arbustes

Des arbustes ont été plantés pour compléter la haie de l'ancien cimetière et le fond du parking.

Aire de jeux

Helen Henderson fait part d'un courrier recommandé d'un habitant reçu en mairie, s'opposant à l'installation d'une aire de jeux devant la mairie. Le courrier est lu aux membres du conseil.

Ceux-ci, après discussion, et à l'unanimité, maintiennent leur choix du lieu d'installation de l'aire de jeux. En effet, ce lieu est destiné aux jeunes enfants mais également à devenir un lieu de rencontre pour les adultes, raison pour laquelle le cœur du village semble le lieu le plus approprié pour son installation.

Une réponse sera adressée au courrier reçu.

Syndicat du gymnase du collègue

Céline Lemaire a assisté à une réunion avec le nouveau président et les maires.

Ancien gymnase

Beaucoup de maires aimeraient le vendre.

Un état des lieux a été réalisé qui montre que son état n'est pas excessivement mauvais. Des travaux ont déjà été réalisés mais d'autres restent nécessaires : 2 chaudières en panne, isolation insuffisante.

Avant de prendre une décision, il est nécessaire de connaître précisément les coûts engendrés par ce gymnase et de voir si ces coûts peuvent être répartis de manière différente dans la mesure où il est utilisé par l'ESF et par des écoles de La Chapelle-la-Reine donc des utilisateurs sans lien avec le Syndicat du Collège.

Le président a découvert une facture de 19 000 € non payée pour une étude de chauffage. En attente d'en savoir plus avant son paiement éventuel.

Le président se donne une année pour faire une répartition claire des coûts entre l'ancien et le nouveau gymnase.

Nouveau gymnase

Chauffage en panne, apparemment la raison est inconnue. Encore sous garantie décennale. Agir vite.

Fuite d'eau de 8 000 m3. Facture à payer. Le syndicat demande que La Chapelle-la-Reine en prenne une partie en charge.

ACAD

Martine Le Floch rend compte d'une assemblée générale de l'ACAD.

Après des années difficiles sur le plan financier, l'ACAD semble aller mieux. De plus son accréditation pour s'occuper des personnes handicapées peut lui permettre de travailler avec le CLIC de Nemours. Elle se rapproche également d'une autre association pour mutualiser les services d'une personne en charge de la gestion du personnel.

Pour l'année 2018 la cotisation demandée aux communes sera de 3,10 € par habitant.

SDIS

Catherine Roig-Escoffre a assisté à une réunion durant laquelle les pompiers de La Chapelle-la-Reine ont présenté les actions qu'ils ont menées dans les îles touchées par le cyclone Irma et dans le Sud de la France où certains d'entre eux ont été détachés.

Le SDIS cherche un endroit pour l'atterrissage d'un hélico. Deux lieux seront proposés : le pré face au parking et l'espace au carrefour entre la rue du Clos Corbin et de la route allant vers Tousson.

Commission Tourisme de la CCPN

Jean-Paul Cahn informe que, désormais présidée par Monsieur Céladon, cette commission entend, tout en poursuivant l'avancement de ceux qui sont en cours, mettre l'accent sur deux dossiers : d'une part le mode de subventionnement de la création de gîtes ruraux ainsi que la généralisation de la perception de la taxe de séjour, et d'autre part la valorisation des chemins de randonnées.

SIARCE : Zones humides

Françoise Milleliri informe que le cahier des charges est établi par le SIARCE pour la recherche et le choix d'un bureau d'étude pour analyser et délimiter les zones humides. Le délai est de 14 mois pour remettre l'étude identifiant et cartographiant les zones humides. Les communes auraient ensuite un délai de 3 ans pour les inclure dans leur PLU. Forte réaction négative des maires concernés à cette nouvelle obligation.

SIARCE : Continuité écologique tant de la rivière que de la faune.

Françoise Milleliri fait part du souhait du SIARCE que la rivière retrouve son lit naturel de bas de vallée, avec pour conséquence la suppression d'un certain nombre d'ouvrages. Un bureau d'étude devait rendre compte de ses premières conclusions au 1er décembre 2017, mais seule une partie de l'étude a été réalisée au motif que le travail est plus long que prévu.

Commission Plan Climat Air Energie Territorial de la CCPN

Martine Le Floch informe de la première réunion de cette commission, présidée par M. Celadon.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités et les nomme coordinateurs de la transition énergétique. D'où la création de la commission qui a pour objectifs d'aider à maîtriser la consommation d'énergie, réduire les émissions à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, adapter le territoire au changement climatique et développer les énergies renouvelables.

Le PNR a déjà travaillé sur le sujet et sera une aide précieuse dans le travail de la commission.

Helen Henderson rappelle qu'un chantier Jeunes aura lieu en février. Les jeunes sont invités à s'inscrire et peuvent faire inscrire également des amis, même habitants en dehors de la commune.

Dates à retenir

Vœux du Maire	20 janvier 2017 à 17h
Journée des Jeunes	27 janvier 2017
Loto / Galette	28 janvier 2017

La séance est levée à 21 heures 35 minutes

A Nanteau-sur-Essonne, le 19 décembre 2017.

Le maire

Les conseillers

Le secrétaire